



Envoyé en préfecture le 17/12/2020  
Reçu en préfecture le 17/12/2020  
Affiché le **18 DEC. 2020**  
ID : 025-252508247-20201208-2020\_12\_12-DE

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12.*

#### Étaient présents :

**G.B.M** : AEBISCHER Élise ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;

**C.C.L.L** : CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M** : GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Étaient excusés :

**G.B.M** : CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; MICHEL Marie-Thérèse ;

**C.C.L.L** : COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;

**C.C.V.M** :

**Secrétaire de séance** : Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine

#### Procuration de vote :

**Mandants** : CONTINI Jean-Claude

**Mandataires** : LEGAIN Olivier

DÉCHETTERIES

## **DÉCHETTERIE PROVISOIRE D'ORNANS**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseiller Syndical Délégué

Dans le cadre de la cessation d'activité de l'actuelle déchetterie située sur la commune d'Ornans, l'entreprise GUILLIN va mettre à disposition un terrain pour permettre de faire fonctionner une déchetterie provisoire.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, les travaux d'aménagement nécessaires à l'exploitation de cette déchetterie provisoire seront réalisés par la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL) et le SYBERT, de son côté, sera chargé de l'exploitation.

Le rôle de chaque structure :

– l'entreprise GUILLIN s'engage à mettre à disposition un terrain, composé de deux parcelles, situé ZI de Noirichaud, rue des Épenottes sur la commune d'Ornans, sous les références cadastrales AN 225 et AN 237 ; ce terrain a une superficie globale de 3 472 m<sup>2</sup>.

– la CCLL va réaliser – ou faire réaliser par marchés publics - les travaux d'aménagement de la déchetterie provisoire (terrassement, génie civil, béton, éclairage public, ...), ainsi que les raccordements aux réseaux (électricité, eau et téléphone).

– le SYBERT s'engage à rembourser la valeur des travaux d'aménagement à hauteur de maximum 150 000 € HT, sur une durée minimum de 3 ans (jusqu'à 5 ans), auprès de la CCLL.

À ce jour, la formalisation de cette répartition des rôles et des charges inhérentes au fonctionnement de cette déchetterie provisoire par un document à définir (délibérations concordantes, convention, ...) n'est pas encore arrêtée.

Elle sera proposée à la validation du prochain Comité Syndical (mars 2021) après poursuite des échanges avec les différents protagonistes.

**À l'unanimité, le Comité Syndical valide les principes d'organisation et les modalités de financement des coûts liés aux travaux présentés ci-dessus et à autorise le Président et les Vice-Présidents et/ou Conseillers Syndicaux délégués à poursuivre les démarches en ce sens.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

